

Conditions d'engagement

Pour tous·tes les collaborateur·rices

- S'être inscrit·e sur notre base de données via la plateforme Bilimbi et avoir transmis toutes les annexes demandées (**lisibles et en format PDF**). Toutes les informations demandées doivent impérativement être renseignées et correspondre à la situation réelle et officielle du déclarant. Toute omission, inexactitude ou déclaration erronée est susceptible d'entraîner le rejet du dossier ou l'annulation du contrat de travail.
Si vous rencontrez des problèmes pour entrer une donnée n'hésitez pas à contacter le secrétariat.
- Être âgé·e de **18 ans révolus**.
- Être domicilié·e dans un **périmètre de 160 kms** (attestation de domicile à fournir document requis : attestation fiscale ou quittance de loyer nominative).
- Avoir un entretien avec le·la responsable du séjour **dans les locaux d'insieme-Genève**.
- **Participer à la réunion de préparation obligatoire** organisée par le·la responsable de séjour. La date vous sera communiquée lors de votre confirmation d'engagement car elle est différente pour chaque séjour. **Votre absence à cette journée, sans justificatif officiel, annulera votre engagement.**
- Être en possession d'un permis de conduire de plus de 2 ans est un avantage.
- **L'engagement sera considéré comme effectif uniquement à compter de la réception, par le secrétariat, du contrat de travail dûment signé et retourné par vos soins.**

Extraits de casiers judiciaires suisse et de votre pays de résidence de moins de 3 ans :

Pour tous·tes :

- ⇒ Fournir un extrait de casier judiciaire suisse, dont les frais sont à votre charge (CHF 20.-).
- ⇒ Fournir un extrait de casier judiciaire suisse spécial, dont les frais sont à votre charge (CHF 20.-), pour les personnes nouvellement engagées. Si vous n'avez pas travaillé pour insieme-Genève depuis 3 ans (nous prévenir et nous vous transmettrons le document utile pour la demande).

Pour les résident·es hors Suisse :

- ⇒ Fournir, en supplément des 2 extraits suisses, un extrait du casier judiciaire du pays de résidence.

Pour les personnes, non suisse, résidant en France, l'engagement sera soumis à :

- ⇒ L'obtention, par insieme-Genève, d'une autorisation de travail délivrée par le canton où se déroule le séjour. Les frais de cette autorisation seront pris en charge par insieme-Genève.
- ⇒ L'évolution de la législation des accords bilatéraux entre la Suisse et l'EU concernant les cotisations sociales de personnes résidant en France et travaillant partiellement sur les deux Etats (Suisse et France).
L'information complète de la personne concernée par le point précédent quant à sa situation en France pour ce qui est d'un salaire éventuel encaissé en France ou de prestations de chômage, voire de tout autre revenu en remplacement de salaire. En particulier, **tout document y relatif devra être communiqué à la demande d'insieme-Genève.**

Conditions supplémentaires pour les courts séjours et centres aérés

- Avoir fait **3 séjours avec insieme-Genève** ou posséder une **expérience en accompagnement**.
- Rencontrer/prendre contact avec le·la participant·e et sa famille dont vous serez le·la référent·e.
- Participer à la réunion annuelle (équipe-familles).

Conditions supplémentaires pour les séjours hivers

- Avoir au moins une expérience de séjours au sein d'insieme-Genève.

Pour les moniteur·rices

- Avoir suivi la formation en ligne éPoPé plateforme d'outils pratiques avant la journée nouveaux moniteur·trices (un lien vous sera transmis).
- Rencontrer avant le séjour, dans son lieu de vie, le(s) vacancier·ère(s) dont vous serez le·la référentes. Prévoir environ une demi-journée pour cette visite.
- Avoir une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de séjours de loisirs et/ou une formation CEMEA ou un BAFA sont des atouts supplémentaires.

Pour les personnes engagées à insieme-Genève pour la première fois

- Participer à une des trois **réunions d'information obligatoires** prévues sur des **samedis définis chaque année, dont les dates se trouvent sur le site internet. Ces journées ont lieu de 9h00 à 18h00 dans les locaux d'insieme-Genève. Attention, dès la confirmation de votre engagement, vous devrez impérativement vous inscrire à l'une de ces séances en écrivant à l'adresse suivante : vacances@insieme-ge.ch (les dates sont définies chaque année et consultables sur notre site internet).**
- Ces réunions vous permettront de connaître nos attentes pour les diverses prestations loisirs. Vous pourrez ainsi vous positionner et définir si celles-ci vous conviennent et nous confirmer votre engagement futur.

Pour les cuisinier·ères

- Avoir une expérience de cuisinier·ère dans une collectivité est souhaitée.
- Avoir une expérience de séjours de vacances (soit avec des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, soit avec des enfants) est souhaitée.
- Participer à la réunion d'information prévue **un samedi juin de 9h30 à 18h00 pour les personnes engagées pour la première fois à ce poste (la date est définie chaque année et consultable sur notre site internet).**

Pour les veilleur·ses et les moniteur·rices itinérant·es

- **Avoir une expérience de séjour de vacances à insieme-Genève en tant que moniteur·rice est obligatoire.**

Documents contractuels et attestation

Les documents contractuels et attestation de travail sont délivrés une fois par l'association. En cas de demande supplémentaire, ces documents vous seront facturés.

Pour votre information :

- Chaque collaboratrice/collaborateur doit être assuré(e) personnellement et à ses frais auprès d'une assurance maladie. Si la/le collaboratrice/collaborateur doit renoncer à participer à un séjour pour des raisons médicales, aucune couverture salariale ne sera versée. **Pour les ressortissants européens, il est obligatoire de vous munir d'une carte européenne d'assurance maladie** (cf. site www.ameli.fr).